

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 11.09.2026
. d'affichage : 11.09.2026

N° de la délibération : 2026-121

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 60
. présents : 49
. votants : 57

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace séminaire de la Nouvelle Scène à NESLE, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEMULE, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme POTURALSKI Patricia, MM. CARON Gilles, BOITEL Francis, Mme FANCHON Catherine, M. BLOIS Frédéric, Mme SLOWINSKI Corinne, M. BECQUERELLE David, MM. GRIMAUX Patrice, CHRETIEN Gabriel, Mme DESSAINT Corinne, MM. IDE Jean-François, DELVILLE Jean-Pierre, JOLY Vincent,

Mme POTURALSKI Patricia avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoît,
M. CARON Gilles avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric,
M. BOITEL Francis avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe,
Mme FANCHON Catherine avait donné pouvoir à Mme DA SILVA Estelle,
M. BLOIS Frédéric avait donné pouvoir à M. DUBREUCQ Benoît,
Mme SLOWINSKI Corinne avait donné pouvoir à M. GOUBRON Julien,
M. BECQUERELLE David avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques,
M. CHRETIEN Gabriel avait donné pouvoir à Mme POLIN Justine,

M. GRIMAUX Patrice était représenté par Mme BELLEGUEULE Francine, suppléante,
M. IDE Jean-François était représenté par M. LEROY Olivier, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme Françoise RAGUENEAU

OBJET :



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2026
MEEF SANTERRE HAUTE-SOMME

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

S2LOW

ID : 080-200070985-20260917-DELIB_2026_121-DE

Depuis plusieurs années, la Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de la Formation (MEEF) œuvre activement pour accompagner les jeunes demandeurs d'emploi dans leur parcours de recherche et d'insertion professionnelle. Afin de soutenir cette initiative, la Communauté de Communes apporte chaque année son soutien, permettant ainsi à la MEEF de continuer ses actions auprès des jeunes de 16 à 25 ans en quête d'insertion professionnelle. Ces délibérations ont lieu à la fin du premier trimestre de chaque année, après vérification des données de l'INSEE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence en matière de Développement économique de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme,

Vu la compétence de la Communauté de Communes en matière de soutien aux organismes locaux œuvrant dans le secteur de l'emploi et de la formation pour le développement économique du territoire, et dont les bénéficiaires résident dans l'une ou plusieurs des communes du territoire,

Considérant l'importance de soutenir la Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de la Formation Santerre-Haute-Somme, acteur local majeur dans le domaine de l'emploi et de la formation, particulièrement auprès des jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'insertion professionnelle,

Considérant l'impact du travail accompli par la MEEF en matière d'emploi et d'insertion des jeunes sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme depuis de nombreuses années, il apparaît essentiel de poursuivre ces actions, et, en conséquence, de maintenir le soutien de la collectivité aux actions menées par la MEEF, notamment en soutenant son fonctionnement.

Vu l'avis favorable de la Commission n°6 (Développement économique, Commerce, Canal Seine Nord Europe, Aménagement du port intérieur, Emploi, Formation) du 10 septembre 2026,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré par 54 voix pour, 1 n'a pas pris part au vote (Mme SPRYSCH Aline), 2 n'ont pas voté (M. CHRETIEN Gabriel, Mme POLIN Justine),

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de fonctionnement, basée sur le tarif de 0,80 €/habitant pour 19 918 habitants, soit au titre de l'année 2026, la somme de 15 934.40€,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance